

Discours d'audience solennelle d'installation de la cour d'appel de Fort de France du 23 septembre 2022: Premier Président Laurent Sabatier.

Mme la sénatrice

M. le sénateur

Madame la secrétaire générale représentant Monsieur le préfet de la Martinique

M. le Maire de Fort de France,

Mme la Présidente du tribunal judiciaire de Fort de France

Mme le Procureur près le tribunal judiciaire de Fort de France

Mme la présidente du tribunal administratif

Monsieur le général de la gendarmerie de la Martinique,

M. Le directeur territorial de la Police nationale,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Interrégionaux, régionaux et départementaux,

Mesdames et Messieurs les élus et les représentants des autorités civiles, administratives, militaires et religieuses,

M. Le bâtonnier,

Mes chers collègues, Mes chers amis, Mesdames et Messieurs,

Votre présence est un honneur pour notre juridiction, votre disponibilité témoigne de votre intérêt pour celle-ci, et je vous en remercie pleinement.

Permettez moi tout d'abord, de remercier mon prédécesseur M.Christophe STRAUDO désormais inspecteur général en chef de la justice, pour le travail remarquable qu'il a effectué au profit de la cour d'appel et de son ressort, ainsi que pour la très grande qualité de l'accueil qu'il m'a réservé.

Son action passée, et son soutien actuel nous seront très précieux dans le pilotage de ce ressort judiciaire. Je lui souhaite une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Permettez-moi aussi **M. le procureur général**, de vous remercier de la teneur de votre discours, de votre accueil chaleureux bien avant mon arrivée , ainsi que de votre disponibilité constante, qui sont déjà pour moi un soutien indéniable à l'exercice serein de nos missions respectives et de notre dyarchie constructive.

Nous partageons, c'est une évidence, le goût de la légalité et du pragmatisme, j'y rajoute volontiers celui de l'humour....

Nous allons ainsi pouvoir ensemble, rigoureusement et sereinement veiller à la qualité du service publique de la justice, qui constitue la base de sa légitimité, et donc de la confiance qui peut lui être accordée par la population du territoire.

Une justice équilibrée qui concilie, qualité et rapidité, une justice surtout qui agit sans s'agiter!

Monsieur le président de chambre je vous remercie également de vos propos et de votre accueil très chaleureux au sein de notre cour d'appel.

Vous avez assuré avec beaucoup de sérieux et d'efficacité un intérim de plus de six mois, sur les attributions très sensibles de la première présidence, et vous avez ainsi très largement favorisé la réussite de mon installation dans mes nouvelles fonctions le 01 septembre dernier.

Votre loyauté et votre implication professionnelle dans l'ensemble de vos attributions administratives et juridictionnelles doivent être tout particulièrement soulignées, tout comme votre écoute de tous et votre bienveillance.

Je sais pouvoir compter encore et toujours sur votre dynamisme et votre entier soutien.

Votre éclairage toujours pertinent m'est en outre bien précieux dans ma découverte des enjeux propres à la Martinique et à nos juridictions.

Soyez - en M. le président de chambre pleinement remercié

Mesdames et Messieurs, à mon arrivée sur l'île aux fleurs, sur ce territoire profondément marqué par l'histoire de l'esclavage, je me suis d'emblée remémoré les paroles suivantes, de l'un de ses abolitionnistes les plus connus:

“ Les hommes naissent libres et égaux et c'est la dernière fois qu'ils le sont”, disait donc Abraham LINCOLN .

Cette formule quelque peu amère de la part d'un humaniste à l'optimisme éprouvé, provoque une profonde interrogation quant à la réalité de nos droits naturels et imprescriptibles comme la liberté et l'égalité consacrées depuis 8^{siècle} par la charte du MANDEN

En réalité, le clin d'oeil de ce serviteur de l'égalité de tous les hommes, nous pousse ainsi à confronter la proclamation du droit à son effectivité, et donc au delà de ses textes, parfois très formels, à le faire vivre dans sa réalité humaine.

Ainsi les révolutionnaires de 1789 proclamaient avec enthousiasme la liberté et l'égalité de tous les hommes, mais il faudra pourtant attendre trois longues années après cette déclaration dite universelle, pour que la convention abolisse une première fois l'esclavage, puis près d'un demi-siècle pour que notre république de 1848 l'abolisse définitivement après son rétablissement sous l'empire.

La mise en oeuvre du droit proclamé nécessite une volonté politique constante et des garanties légales et institutionnelles concrètes, pour transformer des concepts en réalité, pour passer de la liberté et l'égalité rêvée par les hommes à la liberté et l'égalité réelle de tous les hommes. C'est une question de cohérence légitime et juste.

La nature de l'homme, sa position sociale, sa diversité humaine, ne doivent en effet pas être une source d'inégalités juridiques.

Comme le rappelle le Conseil de l'Europe dans sa maxime étendard nous sommes bien :
“ de fait TOUS DIFFÉRENTS, mais également TOUS EGAUX en droit “

Acteur essentiel de cette mise en oeuvre concrète de la liberté et de l'égalité réelle, notre république a la responsabilité de garantir l'effectivité de tous nos droits, ce qui implique des obligations de la part de nos institutions, mais aussi du citoyen. Le droit de l'un reposant réciproquement sur le devoir de l'autre.

La justice, qui est présentée comme une autorité indépendante par notre constitution de 1958 complète dans une république démocratique, l'action des pouvoirs législatif et exécutif dont elle a vocation à contrôler et donc à soutenir la légitimité.

Facteur incontournable de notre cohésion sociale et nationale, la justice doit pouvoir remplir pleinement son rôle dans le cadre légal qui lui est imposé.

Se pose alors ainsi indirectement la question des finalités de notre institution judiciaire, de l'obligation de justice qu'elle porte.

Proclamer le droit relève bien du législateur, mais le dire et le rendre effectif en l'appliquant dans le respect absolu du justiciable résulte principalement de l'activité judiciaire.

La justice est donc investie de cette mission d'expression et d'effectivité des droits, en s'imposant parallèlement une recherche de lisibilité et d'accessibilité réelle pour tous et notamment les plus démunis.

Rappelons tout d'abord que la justice, seule vertu érigée en institution, est aussi gardienne de nos libertés individuelles de nos droits fondamentaux, dont la proclamation est certes salutaire mais en soit insuffisante sans l'intervention judiciaire.

Mais elle est bien plus que cela...

Comme le rappelait Antoine GARAPON auteur magistrat, la justice remplit en réalité une triple mission régulatrice de protection, de sanction et d'arbitrage, elle participe ainsi à la consolidation du lien social et à la restauration d'une liberté, ou d'une égalité perdue...parfois bien trop vite... comme a su fort justement le regretter Abraham LINCOLN.

Pour parvenir à cet objectif ambitieux mais légitime, elle doit satisfaire l'expression d'un besoin constant, qui part d'un sentiment humain et subjectif, par une démarche institutionnelle et objective.

Elle répond ainsi institutionnellement à une attente individuelle de justice.

Notre réponse judiciaire pour être efficace ne peut qu'être diversifiée, et reposer notamment sur la casuistique du jugement, et donc dans tous les domaines sur l'étude objective et précise d'un dossier de même que sur l'art de la qualification juridique.

Dans le cadre pénal, elle se nourrit de l'analyse des faits imputés à une personnalité singulière, et non des généralités tirées de l'analyse sociologique ou de la statistique, voir de l'opinion publique.

Bref, il en va ainsi de l'office du magistrat qui nécessite du temps et de l'écoute dans cette société parfois trop pressée, de la rigueur et de l'implication de la part de chacun de nous, pour chacun des dossiers qui nous sont soumis et nul autre.

Enfin, recherchant la vérité au delà des apparences, la justice se doit de faire preuve d'autorité pour s'imposer sans pour autant perdre son humanisme.

Elle est ainsi nécessairement humaine mais aussi mesurée, voir équilibrée, ce qui ne l'empêche pas d'être ferme, bien au contraire puisque sa légitimité est de nature à la renforcer.

C'est bien le sens de cet équilibre qui est symbolisé par **notre balance**... laquelle associée au **glaive** ne peut que nous renvoyer à un usage justifié et proportionné de la force au service du droit.

Il ne saurait en effet y avoir : "de glaive sans balance!" pour paraphraser Xavier LAMEYRE auteur magistrat dont je salue la mémoire.

En effet, la force sans le droit est illégitime, tandis que le droit sans la force est une chimère.

La justice doit aussi être rationnelle pour être parfaitement légitime et bien plus efficace lorsqu'elle est comprise et acceptée.

Elle ne se nourrit ni d'émotion, ni de certitude mais de raison et de doute.

C'est une obligation éthique et intellectuelle pour chaque magistrat, assistants et collaborateurs de justice.

En effet tenue par la rigueur de son action raisonnée, la justice ne peut être ni expéditive ni irrationnelle, ni complaisante, ni arrogante.

La philosophie et les objectifs de l'institution judiciaire sont ainsi historiquement posés et largement partagés, bien au delà des spécificités culturelles de chaque territoire, lesquelles sont une richesse de la métropole aux outremer, mais ne doivent pas conduire à l'irrespect des droits fondamentaux de chaque être humain, sans distinction de sexe, de race ou de religion.

Ces objectifs ont été affinés depuis la libération de 1945 par un humanisme croissant, pour s'exprimer finalement dans ce vaste projet de la Justice du 21^{ème} siècle qui prône notamment une justice plus accessible, plus lisible et plus protectrice .

Cette idée se concrétise progressivement par les dernières réformes de notre institution, et notamment celle de 2020 qui a porté sur la création du Tribunal judiciaire, impliquant la fusion des tribunaux de grande instance et d'instance, et justement la création du juge de la protection.

Les états généraux de la justice et le rapport dit SAUVE du nom de son rapporteur principal, soulignent quant à eux une continuité dans le besoin d'une qualité et d'une rapidité croissante de la réponse judiciaire.

Cet objectif nécessite certes pour être atteint une volonté ferme et partagée, mais aussi des moyens matériels et humains conséquents de nature à accompagner efficacement la mise en oeuvre de réformes, certes légitimes, mais bien trop nombreuses pour être conduites sans moyens supplémentaires.

Sur cette question de l'adéquation de nouveaux moyens dédiés aux nouvelles missions qui nous sont progressivement confiées, force est de constater les effets positifs de l'augmentation conséquente du budget de la justice, permettant de renforcer l'équipe autour du magistrat en soutien de son activité juridictionnelle mais aussi administrative et partenariale.

Reste désormais à pouvoir recruter rapidement, puis former et accueillir correctement dans nos juridictions de première instance et d'appel, les fonctionnaires, greffiers et magistrats annoncés en nombre pour les cinq années à venir.

En réalité nous devons poursuivre ensemble un objectif global, sur ce territoire comme ailleurs, d'une justice pour tous, de qualité pour tous!

Mais il ne suffit pas à notre institution judiciaire d'être à la hauteur de ses missions pour être respectée et correctement perçue.

Notre justice est mal comprise, c'est une évidence.

Il lui faut donc pouvoir communiquer efficacement sur ses missions et sur ses actions, et ce bien au delà d'un événement médiatisé.

Nous faisons en effet, le constat d'une double crise de confiance envers la justice, celle des acteurs du monde politique mais aussi d'une certaine partie de la population.

Les sources de cette défiance toute relative et souvent contradictoire, reposent sur une déception d'autant plus forte que les attentes sont nombreuses.

Le dénigrement institutionnel parfois sur médiatisé qui affecte la justice comme les autres services publics, en est l'une des composantes majeures.

Nous devons donc pour reprendre les propos de Christophe SOULARD premier président de la cour de cassation, "répondre par une pédagogie de la complexité à une démagogie de la simplification".

Enfin, je me permettrai de compléter le secrétaire d'état Christian PAUL qui relevait avec audace que les outre-mers nous lançait un défi, celui "d'une pensée de la diversité", en soulignant pour ma part que celle-ci doit être impérativement respectée, mais aussi accompagnée de l'égalité des droits.

Pour ce double défi je sais pouvoir compter pleinement sur vous tous.

J'ai déjà eu le plaisir d'échanger avec certains sur les spécificités de la Martinique, j'en découvre progressivement la réalité sans crainte, ni a priori, et avec la lucidité de celui qui ne sait pas, en comptant sur vous tous pour m'éclairer au mieux sur les enjeux de ce territoire singulier, et pour cultiver par la suite un partenariat constructif.

Chers collègues, Mme la Directrice Déléguée à L'Administration Régionale Judiciaire (DDARJ), Mesdames les Directrices de greffe, Mesdames et Messieurs les greffiers, fonctionnaires et contractuels, je vous ai vu à l'oeuvre dès mon arrivée et j'ai déjà pu constater toute votre détermination et votre sérénité dans l'exercice de vos missions.

Vous m'avez réservé un excellent accueil, je vous accorde d'emblée ma confiance et vous le redis, j'exercerai mes fonctions dans la cordialité de nos relations et le respect absolu de vos attributions juridictionnelles et administratives.

Votre goût du droit et votre attachement à nos valeurs judiciaires, votre déontologie et votre implication seront des outils précieux à notre réussite collective, je n'en doute pas et vous en remercie déjà.

Je ne cache dès-lors pas mon plaisir à la perspective d'exercer à vos côtés, dans cette cour d'appel et dans ce ressort sur lesquels je souhaitais tant être nommé.

Je remercie à cette occasion les membres du conseil supérieur de la magistrature qui m'ont fait par cette nomination l'honneur de leur confiance.

Mme le procureur, Mme la présidente, nous partageons la même ambition, celle de nos objectifs communs et du respect de chacune de nos prérogatives.

Vous pouvez compter sur mon entier soutien dans l'exercice de vos fonctions autonomes de chefs de juridiction de première instance.

Je n'ignore rien par ailleurs de vos attentes légitimes en matière immobilière, en équipements et en ressources humaines, et veillerai aux côtés de M. Le procureur général à leur satisfaction... progressive !

L'exercice d'une justice de qualité en Martinique comme ailleurs, est certes une question de volonté, mais aussi de moyens, de femmes et d'hommes, dans toutes leurs singularités, d'espaces suffisants et d'équipements adaptés.

Cette réalisation nécessite l'entier soutien de notre ministère sur lequel nous pouvons déjà compter afin notamment de prendre en compte les besoins immobiliers cruciaux du tribunal judiciaire, qui mérite bien plus de confort et de sécurité, ainsi que nos attentes d'une augmentation globale de nos effectifs sur l'ensemble de notre ressort, comme en témoigne la création récente de 4 postes de magistrats

M. Le Bâtonnier, Mme la vice-bâtonnière, nous nous sommes rencontrés dès le premier jour de mon arrivée et je vous remercie de l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé.

Je vous sais attaché tout comme nous à l'accessibilité de la justice, à l'effectivité du droit, et à l'équilibre de notre balance judiciaire, nous y veillerons donc tous ensemble.

Soucieux de rassembler plutôt que de diviser, nous pourrions ainsi construire des actions communes sur des sujets communs, sans pour autant renoncer à notre éthique et à nos propres exigences professionnelles.

Conscients comme beaucoup du rôle primordial de la connaissance de notre passé pour éclairer notre avenir, nous pourrions effectivement comme vous me l'avez proposé, sur le thème de l'histoire des droits de l'Homme, organiser une manifestation commémorative de la première charte du Manden adoptée au Mali en 1222, il ya donc huit siècles, soit bien avant celui dit des lumières.

Nous pourrions également participer ensemble à la prochaine fête de la Saint-Yves, lequel, saint-patron de tous les juristes, et donc le nôtre, est d'ailleurs natif de la commune de Tréguier dans les Côtes d'Armor, département que je viens à peine de quitter pour rejoindre l'île aux fleurs.

Mme la secrétaire générale, vous représentez aujourd'hui Monsieur le préfet de la Martinique très légitimement empêché.

Nous avons bien des sujets en commun, de même que des moyens juridiques et techniques parfaitement complémentaires.

Notre partenariat est dès-lors bien souvent incontournable, y compris dans le domaine de l'ordre public dont la gestion est justement partagée par tous les acteurs publics, et notamment par les magistrats du siège et du parquet, dans leur action pénale bien sûr, mais aussi dans leur action civile, comme par exemple en matière de référés président en réponse à un trouble manifestement illicite.

Nous répondrons donc à cette exigence de paix publique ensemble, et dans le respect de nos attributions respectives, mais aussi avec la fermeté et l'humanité nécessaires.

Vous pouvez compter sur ce point aussi, Mme la secrétaire générale sur notre disponibilité et notre implication sans faille.

Mesdames et Messieurs, nos échanges sincères et notre partenariat constructif sont une nécessité parfois obligatoire car reposant sur la loi, mais aussi plus fréquemment, une simple et belle opportunité de concrétiser au mieux nos objectifs communs.

Si vous le souhaitez tout comme nous ardemment, nous pourrions le conduire positivement ensemble, et dans le respect absolu de nos contingences respectives.

Il en va ainsi de la cohérence et de l'efficacité de nos actions très souvent complémentaires.

Vous pouvez également compter, Mesdames et Messieurs sur l'ensemble de notre communauté judiciaire pour mettre toute son énergie et sa compétence au service de cette mission fondamentale et vertueuse qu'est la justice, humaine et déterminée.

Et nous savons que nous pouvons en retour compter sur votre entier soutien ainsi que sur celui de notre ministère.

Votre présence en nombre à cette audience solennelle d'installation en est la preuve et nous honore tous.

Une nouvelle fois MERCI à toutes et tous !

Mais votre écoute, tout comme mon souffle a ses limites...

Il est donc temps pour moi de me taire...

Monsieur le Procureur général, avez-vous d'autres réquisitions ?

.....

Avant de nous séparer nous vous invitons à partager, en toute simplicité, un moment de convivialité dans notre salle des pas perdus qui porte fort mal son nom... car au fond rien ne s'y perd, bien au contraire, tout s'y gagne.

A tout de suite

L'audience solennelle d'installation de la cour d'appel de Fort de France est LEVÉE !!!

Fort de France le 23 septembre 2022.